



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE
MIQUEL A L'ASSOCIATION PRIMA LA MUSICA,
A TITRE GRATUIT**

**DÉCISION N° DM-25-343
EN DATE DU 10 OCTOBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au Maire.

VU la demande de l'Association Prima La Musica représentée par son Président Monsieur Philip de la Croix et domiciliée à la Maison des associations 41/43 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300) d'organiser des répétitions et enregistrements du Quatuor Fidelio, dans l'auditorium Jean-Pierre Miquel, du lundi 23 février au mardi 24 février 2026 inclus, dans le cadre d'une programmation dans la prochaine saison culturelle.

CONSIDÉRANT les manifestations organisées par la Ville de Vincennes au cours des saisons culturelles ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association Prima La Musica représentée par son Président Philip de la Croix et domiciliée à la Maison des associations 41/43 rue Raymond du Temple à Vincennes (94300), une convention de mise à disposition de l'Auditorium Jean-Pierre Miquel, afin d'organiser des répétitions et des enregistrements du Quatuor Fidelio, du lundi 23 février au mardi 24 février 2026, dans le cadre d'une programmation dans la prochaine saison culturelle.

LA GRATUITE de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN